



REGROUPEMENT
DES CENTRES D'AMITIÉ
AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Sensibiliser, intervenir et soutenir : un cadre d'action nécessaire pour lutter contre l'intimidation et la cyberintimidation des jeunes Autochtones en milieu urbain

Mémoire présenté au ministère de la Famille

Décembre 2024



La ministre de la Famille et responsable de la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation, madame Suzanne Roy, a interpellé le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) afin qu'il participe à l'appel de mémoire prévu en bilan du [Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025](#) et en prévision de son renouvellement.



Liste des recommandations

Recommandation 1

Soutenir la recherche – Brosser un portrait actualisé des réalités spécifiques à l'intimidation et la cyberintimidation auprès des Autochtones en milieu urbain

Recommandation 2

Sensibiliser – Effectuer une campagne de sensibilisation provinciale à la lutte contre le racisme, l'intimidation et la cyberintimidation envers les Autochtones dans les villes

Recommandation 3

Intervenir – Soutenir le développement et le déploiement de services culturellement sécurisants dispensés par des organisations autochtones venant en aide aux Autochtones en milieu urbain qui sont victimes d'intimidation ou de cyberintimidation

Recommandation 4

Soutenir l'action et l'innovation – Soutenir des projets de lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation destinés aux Autochtones dans les villes



Introduction / Préface

Le premier ministre du Québec, François Legault, affirmait en préface du *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025* (Plan) que le fait de « bâtir une société sans intimidation est un projet qui concerne tout le monde, peu importe son âge et son milieu ».

Ces paroles sont porteuses de sens pour le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ). Les réalités propres aux Autochtones en milieu urbain doivent être pleinement considérées lors de l'élaboration de stratégies visant à favoriser leur épanouissement individuel et collectif. Le gouvernement du Québec a le devoir de prévoir des actions précises et structurantes pour faire du Québec une société sans intimidation à leur égard. Un Québec culturellement sécurisant pour les populations autochtones. Un Québec dans lequel les jeunes autochtones comme allochtones se retrouvent.

Vous pourrez lire à travers ce mémoire que le RCAAQ relève sans équivoque la pertinence d'une stratégie concertée et concrète afin de prévenir et de lutter contre l'intimidation et la cyberintimidation. À l'heure où la polarisation est importante, où nous remarquons encore trop souvent le rejet des différences, les méthodes d'intimidation demeurent saillantes et chaque mesure compte pour créer des rapprochements entre chacun de nous.

C'est pourquoi notre principal constat de ces cinq premières années est le suivant : le Québec doit renouveler son Plan et profiter de cette occasion pour encore mieux rejoindre les Autochtones dans les villes par des gestes concrets.

Le RCAAQ comprend par ailleurs qu'un tel renouvellement se fera en parallèle d'un important exercice de révision des dépenses budgétaires par le gouvernement. Or, si nous considérons pleinement ces circonstances, nous insistons sur le fait qu'il sera fondamental de prioriser des mesures propres à l'intimidation et la cyberintimidation vécues par les populations autochtones – que nous savons disproportionnellement touchées par de telles situations.

Le Québec a l'occasion, dans cette nouvelle stratégie, de miser sur la sécurisation culturelle, ce qui implique le renforcement de l'estime de soi, la réduction des traumatismes intergénérationnels et le sentiment d'appartenance des Autochtones. Il détient là une occasion spéciale de faire obstacle au racisme systémique. En incluant adéquatement ses réalités distinctes à son Plan, il agira directement sur les déterminants sociaux de la santé. Il contribuera à améliorer la qualité de vie globale des personnes concernées.

Une chose est claire, le RCAAQ réitère par ce mémoire son soutien au gouvernement du Québec dans l'élaboration et le déploiement d'actions efficaces pour prévenir et lutter contre l'intimidation et la cyberintimidation vécue par les Autochtones en milieu urbain. Nous sommes mobilisés et motivés à agir en tant que partenaires de Québec pour améliorer le quotidien de toutes et tous.

Les recommandations que nous avons consignées dans ce document constituent une première étape en vue de cette collaboration accentuée. Je vous remercie de les considérer pour l'élaboration de votre *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025*.



Directrice générale



À propos

À propos des Centres d'amitié autochtones

Au Québec, 11 Centres d'amitié autochtones et trois points de service communautaires sont réunis aujourd'hui sous la bannière provinciale du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. Près du tiers de la population autochtone urbaine de la province réside dans une des 14 villes où est établi un Centre ou un point de service. Une partie des Centres, comptant plusieurs décennies d'existence, a été créée dans les années 1970. Une seconde partie a vu le jour depuis les années 2000, au fur et à mesure que la population autochtone urbaine grandissait et se diversifiait et que les besoins augmentaient.

Organismes à vocation sociale, communautaire et citoyenne accueillant des personnes autochtones de genres et d'âges diversifiés, les Centres incarnent de l'intérieur les principes fondateurs de la sécurisation culturelle puisqu'ils constituent des instances autochtones de coopération et de délibération démocratique; leur culture organisationnelle collégiale et participative mise sur l'agentivité et l'innovation et la totalité de leurs actions est façonnée par un souci de partage et une visée collective de mieux-être. Les Centres agissent comme des moteurs de cohésion sociale au sein des villes ou municipalités où ils sont établis physiquement et, par extension, au sein de leur région respective compte tenu de leur rayonnement qui déborde largement leurs villes d'accueil.

La lutte pour contrer le racisme, la discrimination et l'intimidation s'inscrit dans la mission même des Centres d'amitié autochtones : améliorer la qualité de vie des Autochtones dans les villes et favoriser une cohabitation harmonieuse entre les peuples. De ce fait, les Centres d'amitié autochtones sont des lieux privilégiés et des leviers d'efficience pour lutter contre l'intimidation chez les Autochtones, car les actions répondent aux besoins et aux réalités locales, tout en proposant des actions culturellement pertinentes et sécurisantes. À ce jour, les Centres interviennent en offrant du soutien psychosocial à leur clientèle, en référant leur clientèle à des ressources spécifiques aux enjeux d'intimidation et de cyberintimidation et en faisant de la sensibilisation et de la promotion de leurs services directement au sein des instances scolaires.

À propos du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

Instance fédératrice des Centres d'amitié et des points de service affiliés, le RCAAQ a été mis sur pied en 1976, dans la foulée de l'association nationale canadienne créée pour sa part en 1972. À l'instar des Centres d'amitié qui ont connu un essor déterminant au cours des deux dernières décennies, le RCAAQ a aussi connu un déploiement et un rayonnement significatifs ; il a notamment développé d'étroites collaborations avec plusieurs instances gouvernementales, à l'échelle provinciale comme à l'échelle municipale, dans le but d'arrimer ses actions aux politiques publiques en vigueur, tout en assurant une vigilance afin que les démarches, intérêts, besoins et aspirations des populations autochtones soient pris en compte et s'incarnent dans des actions concrètes. Il vise ainsi à concilier la gestion gouvernementale avec les finalités sociales et culturelles autochtones dans l'optique d'asseoir son modèle de gouvernance communautaire autochtone.

Cette vigilance se manifeste également dans le cadre d'une participation active à des tables gouvernementales de concertation et de coordination des services ; elle est entretenue dans l'espace public par une prise de parole constante, orientée et documentée ; elle se nourrit de travaux de recherche qui misent sur la coproduction et la mobilisation des connaissances et sur le croisement entre savoirs scientifiques et savoirs autochtones.

Le RCAAQ apporte un soutien institutionnel à chacun de ses Centres et points de service, autant dans leurs actions quotidiennes que dans leurs interactions avec leurs propres partenaires des milieux où ils sont implantés. Ce sont plusieurs centaines de personnes aux expertises diverses et complémentaires, dont une grande majorité de personnes autochtones, qui œuvrent désormais aux destinées du RCAAQ et des Centres.



À propos du Mouvement

Au Québec, il faut remonter aux années 1970 pour comprendre les diverses dimensions de la présence autochtone dans les villes et en suivre le parcours à la fois social, culturel, politique ou économique. Invisible au sein de la société et ignorée pendant longtemps des gouvernements, cette présence s'est notamment catalysée à travers le Mouvement des Centres d'amitié autochtones implanté dans la province depuis plus de 50 ans.

Au Canada, ce Mouvement est en marche depuis plus de 70 ans. Au début de leur existence, les Centres d'amitié jouaient deux rôles principaux : « ils servent d'abord de points de ralliement pour les Autochtones des villes dont les conditions de vie sont souvent caractérisées par la pauvreté, l'isolement et un très faible accès aux services publics; ensuite ils constituent des lieux d'accueil pour les personnes des communautés territoriales (réserves) éloignées dont l'état de santé requiert une hospitalisation ou des soins spécialisés hors communauté ».

Cette mission des Centres d'amitié est toujours au cœur de leur action et ne s'est jamais démentie. Bien au contraire, elle s'est consolidée au fil du temps et s'est déployée dans de nombreux domaines, à un point tel que ses leaders animent et dirigent aujourd'hui la plus grande infrastructure de services en milieu urbain pour la population autochtone du Québec.

Devant le racisme et l'intimidation, hier comme aujourd'hui, le Mouvement propose des alternatives constructives et invite au dialogue. Devant l'adversité et les injustices, le Mouvement ouvre de nouvelles voies d'espoir et de mieux-être pour ses membres et les accompagne dans leurs efforts pour reprendre pied dans leur existence.



L'intimidation et la cyberintimidation vécues par les populations autochtones dans les villes

Les Autochtones en milieu urbain sont proportionnellement plus nombreux à vivre de l'intimidation et de la cyberintimidation

Les échos que le RCAAQ reçoit des Centres d'amitié autochtones de même que la littérature scientifique montrent que l'intimidation et la discrimination en raison de l'identité autochtone sont une réalité pour la vaste majorité des Autochtones en milieu urbain (INSP, 2019). Quinze répondant.e.s travaillant au sein des directions générales des Centres d'amitiés autochtones à travers le Québec et intervenant directement auprès des victimes d'intimidation ont été questionnés. Un sondage réalisé entre le 12 et le 22 novembre 2024 chiffre la fréquence à laquelle la clientèle fréquentant leur Centre rapportait vivre – ou être témoin de proches vivant – de l'intimidation ou de la cyberintimidation. Les réponses obtenues illustrent la globalité de ce phénomène :

- 13 % chaque semaine
- 27 % chaque mois
- 47 % chaque année
- 13 % n'en ont jamais entendu parler.

Toujours selon ce sondage interne, la clientèle des Centres d'amitié autochtone rapporte vivre – ou être témoin de proches vivant de l'intimidation et la cyberintimidation – dans de nombreux contextes, soit :

- À l'école : 100 %
- Sur les réseaux sociaux : 87 %
- Dans l'espace public : 40 %
- Sur internet en général : 33 %
- Au sein des milieux de travail : 27 %
- Au sein des milieux familiaux : 13 %
- Au sein du réseau de la santé : 7 %

Ces données récoltées sur le terrain correspondent aux constats de l'[Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022](#) (EQRS). Les Autochtones vivant hors communauté sont proportionnellement plus nombreux à avoir vécu de l'intimidation ou de la cyberintimidation que les autres groupes à l'étude, et ce, en contexte scolaire, en contexte de travail et dans la société en général. Par exemple, la proportion de personnes ayant vécu de l'intimidation ou de la cyberintimidation dans tous contextes combinés au cours des 12 mois précédant l'étude est de :

- 19,1 % chez les Autochtones résidants hors communauté;
- 15,6 % chez les personnes appartenant à une minorité visible;
- 11,6 % chez les personnes appartenant à une minorité ethnique;
- 10,8% chez les autres.



La dernière enquête de Statistique Canada au sujet de la cyberintimidation révèle que les jeunes Autochtones vivant hors réserve à travers le Canada sont plus susceptibles que leurs pairs allochtones d'avoir été victimes de cyberintimidation au cours de l'année ayant précédé l'enquête. En effet, 34 % des jeunes Autochtones ont déclaré avoir été victimes d'intimidation en ligne comparé à 24% des jeunes allochtones, soit une différence de 10% (Statistique Canada, 2023).

Ces constats corroborent les nombreuses études disponibles à ce sujet souvent axées sur les contextes scolaires, qui montrent que les jeunes Autochtones sont plus exposés à l'intimidation que leurs pairs allochtones. Les jeunes Autochtones peuvent être victimes de stéréotypes raciaux, de préjugés ou de discriminations alimentant non seulement l'intimidation, mais aussi le sentiment de vulnérabilité et de rejet. Souvent coupés de leurs racines communautaires tout en étant confrontés à des réalités d'exclusion ou de marginalisation, les jeunes Autochtones en milieu urbain se retrouvent dans une situation d'isolement culturel. Cette dualité peut les exposer davantage à l'intimidation, tant sur le plan social que virtuel. Enfin, en milieu urbain, les jeunes Autochtones n'ont pas toujours accès à des ressources culturelles ou à des référents communautaires pour les soutenir face à l'intimidation. Les Centres d'amitié autochtones visent justement à pallier le manque de services adaptés et le manque de personnel formé pour accompagner les jeunes Autochtones victimes d'intimidation.

Il est d'autant plus important d'agir dès le plus jeune âge, car la cyberintimidation continue de suivre les Autochtones à l'âge adulte. Près de la moitié (46 %) des jeunes adultes Autochtones vivant hors réserve au Canada (de 18 à 29 ans) ont été victimes d'une forme quelconque de cyberintimidation au cours de l'année ayant précédé l'enquête, soit près du double de la proportion enregistrée chez les jeunes adultes allochtones (26 %) (Statistique Canada, 2023).

Un phénomène qui prend ancrage dans les violences systémiques

L'intimidation au sein des communautés autochtones est un phénomène complexe, souvent lié à un contexte de violence plus large. Cette violence trouve ses racines dans des traumatismes collectifs historiques et actuels, ainsi que dans les difficultés sociales, économiques et des enjeux de santé rencontrés par ces populations. L'intimidation se manifeste de manière distincte selon les contextes, notamment par des actes de préjugés et de stéréotypes envers les Autochtones de la part d'allochtones, particulièrement visibles à l'extérieur des communautés.

L'intimidation au sein des populations autochtones est également le reflet de ruptures sociales plus profondes, enracinées dans l'histoire coloniale. Les pensionnats, par exemple, ont été un des principaux outils de cette violence systémique, en visant à assimiler les enfants Autochtones à la culture dominante. Les séquelles des abus subis dans ces institutions perdurent, affectant les générations suivantes (Statistique Canada, 2023).

Sur le plan individuel, l'intimidation vécue par les adolescents autochtones comporte des conséquences sur leur santé et leurs perspectives d'avenir, telles que : des troubles de sommeil, des changements dans les habitudes alimentaires, la dépression, l'anxiété, la consommation de drogue et d'alcool, la baisse d'estime de soi, des tentatives de suicide, des effets négatifs sur la réussite scolaire, le décrochage, etc.

De plus, des politiques publiques qui ne ciblent pas spécifiquement les Autochtones, mais qui entraînent des inégalités d'accès aux services et aux ressources exacerbent la situation. À l'âge adulte, les conséquences de l'intimidation vécue à l'adolescence peuvent contribuer à la pauvreté, au chômage et à la détérioration des relations interpersonnelles, et ainsi, perpétuer un cycle d'isolement social et de violences structurelles (INSPQ, [L'intimidation vécue par les populations autochtones](#), 2019). S'y attaquer est primordial, notamment car l'intimidation diminue la confiance des Autochtones envers les institutions publiques et la société québécoise en général, exacerbant ainsi la rupture sociale déjà existante.



Bilan du Plan 2020-2025 jusqu'à présent

Pour le RCAAQ, il était essentiel de donner suite aux conclusions de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (CERP)*.

Dans le dernier Plan d'action du gouvernement du Québec « *S'engager collectivement pour une société sans intimidation - Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025* », une seule mesure était destinée aux élèves autochtones, soit la mesure « 26 » à l'effet d'« élaborer et soutenir des projets et des initiatives visant à prévenir et à contrer l'intimidation auprès des élèves, des étudiants et des étudiantes autochtones ». Cette dernière a été bien accueillie par les Centres d'amitié autochtones et demeure, selon le RCAAQ, une action pertinente pour Québec. Elle a entre autres marqué positivement le *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022*.

Cela étant dit, les données présentées plus haut sont alarmantes, et elles parlent d'elles-mêmes : cette mesure n'est pas suffisante. Nous devons diversifier notre intervention et ne pas nous limiter à ce qui se passe à l'école. Certes, la mesure « 26 » est souhaitée et appréciée, mais ne suffit pas à ce que les objectifs du Plan soient atteints pour les Autochtones en milieu urbain.

Les priorités pour 2025+

Des mesures spécifiques aux réalités des populations autochtones en milieu urbain

La prochaine stratégie devrait à notre avis ratisser plus large. Elle devrait prévoir des mesures spécifiques à chacun des quatre axes prioritaires au lieu de tout regrouper en une enveloppe. Cela aurait pour bénéfice de permettre une action intégrée et surtout cohérente à l'intention des populations autochtones, selon les différents volets que requièrent la prévention et la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation pour celles-ci.

À des réalités différentes, des solutions sur mesure sont de mise.

RECOMMANDATION 1

Soutenir la recherche – Brosse un portrait actualisé des réalités spécifiques à l'intimidation et la cyberintimidation auprès des Autochtones en milieu urbain

Le gouvernement ciblait en 2020 que l'« amélioration des connaissances pour prévenir et contrer l'intimidation repose notamment sur la recherche », un constat qui s'ajoute aux recommandations du [rapport final](#) de la CERP invitant les milieux à mieux former les individus pour faire offensive par l'éducation.

Pour le RCAAQ, la nouvelle mouture du Plan constitue une fenêtre d'opportunité unique pour accélérer les efforts que déployés par Québec en vue d'outiller la population aux réalités propres aux Autochtones.

Le RCAAQ recommande alors que des mesures soient inscrites en ce sens autour de deux volets :

1. Améliorer nos connaissances à l'égard de l'intimidation et la cyberintimidation vécue par les Autochtones, ce qui nous guidera vers une meilleure prévention et une intervention plus efficace;
2. Développer des modules de formation destinés au personnel des Centres d'amitié autochtones, aux intervenant.e.s psychosociaux et au personnel scolaire sur la thématique de l'intimidation et la cyberintimidation vécue par Autochtones dans les villes qui abordent les nouvelles tendances sur les réseaux sociaux.



Notons enfin que les formations développées pourraient outiller le personnel des Centres d'amitié à intervenir auprès de ses membres, ou encore éduquer les professionnels aux nouvelles tendances observables sur les réseaux sociaux et leurs impacts sur les Autochtones.

L'Observatoire des réalités autochtones urbaines du RCAAQ serait un acteur de choix pour porter ce mandat.

RECOMMANDATION 2

Sensibiliser – Effectuer une campagne de sensibilisation provinciale à la lutte contre le racisme, l'intimidation et la cyberintimidation envers les Autochtones

À l'instar du gouvernement, le RCAAQ est d'avis qu'« une meilleure compréhension collective favorisera une conduite citoyenne plus responsable et un climat positif au sein de la communauté. »

Cela implique que si nous voulons ensemble lutter contre les préjugés et les comportements discriminatoires envers les Autochtones, dont ceux en milieu urbain, il est impératif de miser sur la prévention.

Le RCAAQ recommande donc que soient prévus le développement et le déploiement d'une campagne de sensibilisation provinciale à la lutte contre le racisme, l'intimidation et la cyberintimidation dirigée vers les Autochtones.

Cette mesure pourrait entre autres faire écho à la pertinence de sensibiliser et informer les intervenants allochtones qui agissent auprès des clientèles autochtones en misant sur la collaboration avec les organisations autochtones.

Rappelons par exemple qu'à notre Forum santé 2023, certaines infirmières autochtones évoquaient l'intimidation dont elles faisaient l'objet de la part de leurs collègues allochtones en milieu de travail. Cet exemple montre l'omniprésence de l'intimidation dans tous les milieux. Il est facile d'imaginer comment l'intimidation se répercute sur la clientèle autochtone – il suffit de penser à la fin de vie effroyable de la femme atikamekw Joyce Echaquan décédée à l'hôpital de Joliette –, c'est une évidence que la lutte contre ce fléau revêt d'une importance capitale.

La campagne de sensibilisation pourrait se décliner en contexte scolaire ou communautaire afin de promouvoir l'épanouissement individuel et collectif des jeunes Autochtones en milieu urbain.

RECOMMANDATION 3

Intervenir – Soutenir le développement et le déploiement de services culturellement sécurisants dispensés par des organisations autochtones venant en aide aux Autochtones dans les villes qui sont victimes d'intimidation ou de cyberintimidation

Dans son Plan 2020-2025, le gouvernement stipule que « toute personne touchée par un acte d'intimidation, qu'elle soit victime, témoin ou auteure de cet acte, a le droit à un soutien et à une intervention personnalisée. »

Il est clair pour le RCAAQ qu'une personnalisation adéquate de l'intervention auprès des Autochtones victimes d'intimidation ou de cyberintimidation requiert une approche sur mesure – et non une solution « mur à mur ».

Le RCAAQ recommande alors de soutenir le développement et le déploiement de services culturellement sécurisants dispensés par des organisations autochtones venant en aide aux personnes issues des Autochtones en milieu urbain qui sont victimes d'intimidation ou de cyberintimidation.



Les Centres d'amitié autochtones consultés nous indiquent qu'il s'avérerait intéressant qu'une réponse gouvernementale à ce besoin spécifique s'articule autour d'un programme national de soutien numérique et de sensibilisation culturelle dédié aux jeunes Autochtones. Ce programme pourrait alors inclure des ressources de prévention de la cyberintimidation, mais aussi et surtout des ateliers de gestion de l'identité numérique et un accompagnement psychosocial culturellement pertinent disponible en ligne.

En outre, une table de concertation où siègeraient notamment des organisations autochtones pourrait être mise sur pied afin de coordonner de façon intersectorielle une série d'actions et de responsabilités partagées permettant d'intervenir directement en lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation vécue par les Autochtones dans les villes.

RECOMMANDATION 4

Soutenir l'action et l'innovation – Soutenir des projets de lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation chez les Autochtones vivant en milieu urbain

Une orientation de la dernière stratégie était de créer « des conditions favorables à l'épanouissement et à la sécurité de communauté » dans une perspective de lutte contre l'intimidation.

C'est à travers cette lunette que le RCAAQ apprécie la mesure « 26 » du *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025* qui prévoyait l'« élaboration et le soutien de projets et d'initiatives visant à prévenir et contrer l'intimidation auprès des élèves, des étudiants et des étudiantes autochtones ». Une telle action du gouvernement fut cruciale dans le succès d'une approche personnalisée aux Autochtones en milieu scolaire.

Non seulement le RCAAQ recommande de poursuivre le soutien de projets de lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation chez les Autochtones dans les villes, incluant le renouvellement de la « mesure 26 », il enjoint également le gouvernement à profiter de cette occasion pour financer l'ajout d'une ressource au RCAAQ qui pourrait accompagner les Centres d'amitié autochtones dans le phénomène. L'embauche d'un conseiller pourrait aider les Centres d'amitié à renforcer leurs compétences numériques et mieux lutter contre la cyberintimidation.

Conclusion

Le prochain Plan d'action constitue une occasion essentielle pour le gouvernement du Québec de poser un geste décisif en matière de lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation à l'égard des Autochtones vivant en milieu urbain. **C'est l'opportunité de lancer un signal fort et clair : ces comportements inacceptables ne seront pas tolérés.** Le gouvernement doit saisir cette occasion pour mettre en place des mesures concrètes et adaptées aux réalités des populations autochtones en milieu urbain qui vivent davantage d'intimidation et de cyberintimidation que d'autres groupes comme les minorités ethniques et les allochtones. Ce plan doit aller au-delà des solutions générales et s'attaquer spécifiquement aux enjeux vécus par les jeunes Autochtones, en proposant des ressources et des interventions culturellement sécurisantes et efficaces.

Dans ce contexte, le RCAAQ se positionne comme un partenaire de choix pour le gouvernement du Québec. Grâce à son expertise et son implication sur le terrain, notamment à travers les Centres d'amitié autochtones, le RCAAQ est outillé pour contribuer activement à la réussite de ce plan d'action. Il pourra apporter un soutien précieux en développant des solutions adaptées aux réalités des jeunes Autochtones et en veillant à ce que les interventions soient ciblées et engendrent des retombées concrètes. En effet, il faut informer les populations de leurs droits, mais des conséquences de la cyberintimidation. En travaillant main dans la main avec le gouvernement, le RCAAQ s'engage à soutenir les populations autochtones dans leur lutte à l'intimidation et à veiller à ce que les victimes reçoivent le soutien nécessaire pour se reconstruire et s'épanouir.



Références

Gouvernement du Québec, [*S'engager collectivement pour une société sans intimidation - Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025*](#).

INSPQ, [Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022 \(EQRS\)](#), 2022.

INSPQ, [L'intimidation vécue par les populations autochtones](#), 2019.

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès, [Rapport final](#), 2019.

RCAAQ, [Lutte à l'intimidation envers les Autochtones dans les villes](#), Mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques sur la lutte à l'intimidation, 2014.

RCAAQ, [Mémoire du Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones au Québec](#), 2013.

RCAAQ, [Mémoire sur le Projet de loi no. 32 : Loi instaurant l'approche de la sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux](#), 2023.

Statistique Canada, [Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation](#), 2023.

